Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 062-266208461-20260709-DECCCAS2026_04-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

DEC_CCAS2026_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 28 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 19 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à signer une convention avec le GCSMS à Noyelles les Vermelles pour l'accompagnement du CCAS dans le gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » ,modifiée par avenant en date du 28 août 2025,
Considérant que la convention passée avec Le GCSMS du Pays de l'Artois a été dénoncée par le GCSMS
Considérant qu'il appartient au CCAS d'assurer sans interruption la continuité du service public au sein de la résidence autonomie
Considérant que l'association reconnue d'utilité publique « la Vie Active » peut mettre à disposition provisoirement du CCAS un Directeur pour la Résidence Autonomie,

Objet : Convention entre le CCAS et l'Association « La Vie Active » pour l'accompagnement dans la gestion de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec l'association « la Vie Active » dont le siège social est à Arras une convention d'accompagnement du CCAS dans la gestion de la Résidence Autonomie » avec mise à disposition temporaire d'un directeur à hauteur de 0.10 équivalent temps plein soit 5 heures/semaine
Article 2 : La durée de la convention est fixée à 2 mois et se terminera le 31 août 2026.
Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 9 juillet 2026
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 09/07/2026
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9 juillet 2026
Et de la publication le 9 juillet2026